

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate



Commission scolaire
des Grandes-Seigneuries

La classe de maternelle 4 ans, à temps plein, de l'école Saint-Patrice : ouverte aux enfants des territoires de Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Bernard-de-Lacolle!

La Prairie, 14 août 2019 – L'école Saint-Patrice dispose d'une classe de maternelle 4 ans, à temps plein, depuis l'année scolaire 2018-2019. Il s'agit d'une classe offrant des services éducatifs de qualité, adaptés aux besoins des enfants de 4 ans, et pouvant accueillir jusqu'à 17 élèves, selon la demande. Des places sont disponibles actuellement et la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) offre la possibilité aux enfants des territoires de Napierville, Saint-Cyprien-de-Napierville et Saint-Bernard-de-Lacolle qui sont âgés de 4 ans au 30 septembre 2019, de s'inscrire dans cette classe.

Les places disponibles sont offertes dans le respect de la *Règle sur les critères d'inscription des élèves des écoles de la CSDGS* que vous pouvez consulter en visitant le csdgs.qc.ca/admission. En fonction de cette *Règle*, veuillez noter que le transport scolaire ne peut être offert pour ces places qui seront alors attribuées en choix-école.

La fréquentation de la maternelle 4 ans, à temps plein, se fait sur une base volontaire. Ainsi, les parents qui souhaitent inscrire leur enfant sont invités à se présenter au secrétariat de l'école Saint-Patrice du lundi au vendredi, de 9 h à 11 h 30 ou de 13 h 30 à 15 h, afin de remplir un formulaire d'admission et d'inscription.

Notez que les enfants qui n'ont pas fréquenté un service éducatif régi par l'État durant l'année scolaire 2018-2019 seront priorisés. Par la suite, dans le respect de ce critère, une analyse des besoins de chacun des enfants dont l'inscription aura été complétée avant le 22 août 2019 sera effectuée par la CSDGS et servira à déterminer la priorité d'inscription. Les places seront attribuées à compter de cette date.

Pour que votre enfant soit admis, vous devez fournir les documents suivants :

<p>Pour les enfants nés au Canada : L'<u>ORIGINAL</u> du certificat de naissance, grand format.</p> <p>Pour les enfants nés ailleurs qu'au Canada : L'<u>ORIGINAL</u> du certificat de naissance, traduit s'il y a lieu, ainsi que l'<u>ORIGINAL</u> du ou des documents d'immigration.</p>	<p>Ainsi que ces deux documents :</p> <ul style="list-style-type: none">• Une preuve de résidence, par exemple : compte de taxes, facture d'électricité ou permis de conduire (incluant l'adresse de résidence sans étiquette de changement d'adresse).• La carte d'assurance-maladie de l'enfant.
---	--

Les parents qui ont des questions sont invités à communiquer avec le secrétariat de l'école Saint-Patrice au 514 380-8899, poste 4751.

– 30 –

Source : Hélène Dumais
Régisseuse, Secteur des communications
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
514 380-8899, poste 3978 | dumais.helene@csdgs.qc.ca